MAIRIE de TARNAC
Département de la Corrèze

COMMUNE DE TARNAC

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Christophe BAYLE, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2026

Sont présents : C. BAYLE, P. BESSE, J.J. HOFFNUNG, M.A. LANAVERE, A. MAZALEYRAT, P. PEYRAUD, B. ROSOUX, V. VERDEAUX, F. VIGNE, G. BERNIER, M.J. VIGNE.

Sont absents : Néant

Est nommé(e) secrétaire de séance : G. BERNIER

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h11

Validation du PV de la séance précédente : Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **05 juin 2026.**

Décisions du maire : Monsieur le maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations qui lui ont été attribuées par délibération 2026-17 du 31 mars 2026

Bail logement A3/A4 au 7 bis place du Coudert à Madame Claudine Monteil

Décision n° 2026-06

Donner bail à Madame Claudine MONTEIL du logement A3/A4 au 7 bis place du Coudert 19170 TARNAC pour un montant de loyer mensuel de 300€ et de charges mensuelles de 30€ à compter du 1er août 2026.

Bail logement B3 au 1 place du Coudert à Madame Karine PARROT GIBERT

Décision n° 2026-07

Donner bail à Madame Karine PAROT GIBERT du logement B3 au 1 place du Coudert 19170 TARNAC pour un montant de loyer mensuel de 280€ et de charges mensuelles de 25€ à compter du 1er septembre 2026.

Virement de crédits dans le cadre de l'autorisation de fongibilité des crédits – Budget Principal – Exercice 2026

Décision n° 2026-08

D'effectuer le virement de crédit ci-dessous afin de pouvoir mandater les dépenses liées à la participation pour la prise en charge d'un agent privé d'emploi – 1er trimestre 2026.

	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	*Opé.*	Montant	Compte	*Opé.*	Montant
Bois et Forêts	**61524**	HO	8 200.00			
Contribution au fonds de compensation des charges				**65561**	HO	8 200.00
Fonctionnement dépenses			8 200.00			8 200.00
		Solde	0,00			

Bail logement A1 au 7 bis place du Coudert à Madame Corinne BOURNELLE

Décision n° 2026-09

Donner bail à Madame Corinne BOURNELLE du logement A1 au 7 bis place du Coudert 19170 TARNAC pour un montant de loyer mensuel de 270€ et de charges mensuelles de 25€ à compter du 15 juillet 2026.

Ordre du jour

Le maire présente l'ordre du jour suivant :
- Vote concernant l'attribution d'une subvention à l'association SISA MilleSoins pour le projet « La Fourmilière, maison de famille »
- Vote pour la restauration du mur entre le pignon « des petites maisons » et le mur restauré du fond de l'espace de la fontaine Saint-Georges
- Décision de prise en charge du feu d'artifice de la fête de la Saint-Gilles

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour présenté.

Séance

Vote concernant l'attribution d'une subvention à l'association SISA MilleSoins pour le projet « La Fourmilière, maison de famille »

Délibération 2026-32

Vu les crédits ouverts de 3 500.00 € lors du vote du budget primitif du budget principal le 16 avril dernier au compte 65748.

Vu le montant des aides précédemment allouées (3 050.00€) par la délibération 2026-31 en date du 05 juin 2026,

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à l'association SISA MilleSoins afin de soutenir le projet de travaux pour « La Fourmilière, maison de famille »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **le versement d'une subvention de 150.00 à l'association SISA MilleSoins afin de soutenir le projet de travaux pour** « La Fourmilière, maison de famille »

Vote pour la restauration du mur entre le pignon « des petites maisons » et le mur restauré du fond de l'espace de la fontaine Saint-Georges – Délégation de maîtrise d'ouvrage / Parc naturel régionale de Millevaches en Limousin

Délibération 2026-33

Dans le cadre de sa mission de valorisation du patrimoine bâti, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin propose une délégation de maitrise d'ouvrage concernant la restauration d'un ouvrage en pierre sèche à la commune de Tarnac.

Dans le cadre de son action pour la valorisation de la technique de construction à pierre sèche, le Parc peut financer à 100% et commander la restauration d'ouvrages en pierre sèche (les entreprises sont retenues par le PNR de Millevaches dans le cadre d'une mise en concurrence). Le montant total des travaux ne pourra toutefois être supérieur à 9 600€ TTC.

Cette enveloppe sera mobilisée pour les travaux de restauration du mur en pierre sèche entre le pignon « des petites maisons » et le mur restauré du fond de l'espace de la fontaine Saint-Georges.

Aucune participation financière de la commune n'est attendue sur la partie travaux de maçonnerie pierre sèche du projet. Celle-ci aura toutefois à sa charge la préparation du chantier et son approvisionnement en pierre. Les éléments techniques seront communiqués à la commune après sélection de l'entreprise par le PNR de Millevaches.

La commune devra également effectuer toutes les démarches auprès de l'Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Corrèze.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions :

- Autorise la délégation de la maitrise d'ouvrage des travaux au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

3 AM

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération dont les conventions de délégation de maitrise d'ouvrage.

Décision de prise en charge du feu d'artifice de la fête de la Saint-Gilles

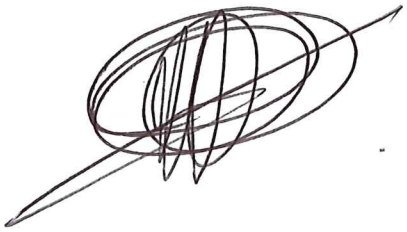
Le maire présente le devis de l'entreprise BUGAT PYROTECHNIE d'un montant de 2 060.00€ pour le feu d'artifice de la Saint-Gilles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

Approuvé en séance du conseil municipal du ..18...Septembre....2026.

Publiée le

Le Président de séance



Le secrétaire de séance

